



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat
Division des Personnels
de l'enseignement
secondaire

DPES 3

Affaire suivie par
Amaury MILLET
Christiane BOURAU GLISIA
Béatrice FISTON-MUSSARD

Téléphone
0264481331
Fax
0262481111
Courriel
mvt2017@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

Saint-Denis, le 29 août 2017

Le recteur

à

Monsieur le président de l'université,
Mesdames, Messieurs
les chefs d'établissement du second degré,
Mesdames, Messieurs les directeurs de CIO,
Mesdames, Messieurs les inspecteurs d'académie,
inspecteurs pédagogiques régionaux,
Mesdames, Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale du second degré

Objet : Établissements d'enseignement français à l'étranger

Recrutements et détachements – rentrée scolaire 2018-2019

Références : [Note de service n° 2017-129 du 7 août 2017](#)

[Bulletin officiel n° 27 du 24 août 2017](#)

La note de service référencée ci-dessus précise les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures des personnels enseignants titulaires du second degré, d'éducation, et d'orientation à un poste dans un établissement du réseau de l'enseignement français à l'étranger et pouvant relever d'un opérateur tel que l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), de la Mission laïque française (Mlf), et de l'Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture (Aflec) pour la rentrée scolaire 2018-2019.

La liste des différents types de postes, vacants ou susceptibles de l'être sera consultable à la fois sur le site du ministère de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/>, rubrique Concours, emplois et carrières/Personnels enseignants, Siad et sur les sites de :

- l'AEFE : <http://www.aefe.fr/>
- la Mlf : <http://www.mlfmonde.org/>
- l'Aflec : <http://www.aflec-fr.org/>

Je vous rappelle ici les principales dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature :



2/2

Constitution du dossier	<p>Postes dans le réseau de l'AEFE :</p> <p>Le dossier de candidature sera saisi en ligne sur le site de l'AEFE http://www.aefe.fr et édité du 1er au 21 septembre 2017 inclus.</p> <p>Le dossier édité en double exemplaire sera signé, puis remis avec les pièces justificatives, en double exemplaire, au supérieur hiérarchique direct qui portera son avis au plus tard le 25 septembre 2017.</p> <p>Les personnels en disponibilité au moment du dépôt de leur dossier de candidature doivent transmettre celui-ci par l'intermédiaire du chef d'établissement ou du service de leur dernière affectation.</p> <p>Postes dans le réseau de la Mif ou de l'Aflec :</p> <p>Les postulants saisiront leur dossier de candidature en ligne, du 25 septembre au 20 novembre 2017, dans la rubrique « Recrutement » des sites :</p> <ul style="list-style-type: none">- de la MLF : http://recrutement.mlfmonde.org .- de l'AFLEC : http://www.aflec-fr.org <p>Le dossier sera édité et signé, puis sera remis avec les pièces justificatives au supérieur hiérarchique direct qui portera son avis au plus tard le 24 novembre 2017.</p>
Transmission des dossiers AEFE	Par le supérieur hiérarchique au rectorat – bureau du mouvement DPES 3 impérativement avant le 28 septembre 2017 .
Transmission des dossiers Mif ou Aflec	Par le supérieur hiérarchique au rectorat – bureau du mouvement DPES 3 impérativement avant le 27 novembre 2017 .

Je me permets d'attirer votre attention sur les dates **du 28 septembre 2017 pour l'AEFE**, et **du 27 novembre 2017 pour les Mif et Aflec**, **délais de rigueur** pour la réception des dossiers au rectorat. Il est rappelé que tout retard dans la transmission risque de nuire aux candidats et de conduire au rejet de leur candidature.

A toutes fins utiles, je vous précise que la présente circulaire est consultable sur le site académique – rubrique : Personnels 2nd degré.

Je vous remercie par avance de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de ces dispositions.

Signé :

Le secrétaire général adjoint
Pierre-Olivier SEMPERE